



## **LA GESTION DES FOSSES SEPTIQUES, UN SERVICE COLLECTIF POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉQUITÉ CITOYENNE**

**Clermont, le 4 avril 2014** - Le conseil de la MRC de Charlevoix-Est est heureux de la décision du conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts et de la mairesse, madame Mélissa Girard, pour avoir choisi de coopérer dans le projet de municipalisation de la gestion de la vidange des boues de fosses septiques.

« La décision des maires depuis 2002, à travers l'acceptation du plan de la gestion des matières résiduelles (PGMR), est de favoriser un environnement sain pour l'ensemble de la population sur notre territoire » explique le préfet, monsieur Sylvain Tremblay.

La MRC a comme responsabilité la gestion des matières résiduelles, dont les boues. Cette compétence a été cédée à l'unanimité par résolution en décembre 2002 par le conseil de la MRC. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est issu de consultations publiques. La MRC a amorcé, en août 2012, les démarches pour réaliser le projet de municipalisation de la gestion de la vidange des boues de fosses septiques par l'octroi d'un contrat à la firme GMR international pour la création d'un logiciel qui permet de tracer des routes performantes pour récupérer les boues. Ensuite, un mandat a été octroyé, en juin 2013, à Chamard et associés inc. pour la réalisation du devis et le contrat a été octroyée à l'entreprise Sani-Charlevoix inc., en décembre 2013, à la suite d'un appel d'offres public à la grandeur du Québec. « Nous avons établi des règles claires pour nous assurer que l'entreprise effectue son travail en respectant l'environnement et nous avons choisi aussi de valoriser les boues » ajoute M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC. En janvier 2014, une communication a été produite pour expliquer le programme, et le règlement régional sur la vidange et la valorisation des boues de fosses septiques a été adopté en février 2014. Ces cinq résolutions ont été adoptées à l'unanimité par le conseil de la MRC.

Par ailleurs, le préfet, le directeur général et le directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC ont participé, en réponse à la demande des municipalités de Saint-Irénée et de Notre-Dame-des-Monts, à deux séances publiques d'information. De plus, le service de la gestion des matières résiduelles a répondu à plusieurs commentaires et questions des citoyens, soit par téléphone ou en personne. Toutefois, malgré quelques critiques et interrogations, la MRC a reçu aussi de très nombreux commentaires positifs.

« Les raisons qui nous motivent sont principalement la protection de l'environnement et l'équité entre les citoyens. Nous le faisons pour nous assurer que les mauvais comportements concernant l'entretien des fosses soient résolus pour le bien-être de nos citoyens. L'avenir de nos enfants et petits-enfants nous guide dans ce choix! Nous ne pouvons plus être pour la vertu (soit le bien-être de l'environnement!) et de l'autre côté, ne rien faire pour éviter de polluer nos nappes phréatiques! » ajoute M. Tremblay.

Nous remercions les citoyens pour leur précieuse collaboration.

- 30 -

### **Source et renseignements :**

Sylvain Tremblay  
Préfet  
418 633.6878  
[sylvain.tremblay@mrccharlevoixest.ca](mailto:sylvain.tremblay@mrccharlevoixest.ca)

Baie-Sainte-Catherine • Clermont • La Malbaie • Notre-Dame-des-Monts  
Saint-Aimé-des-Lacs • Saint-Irénée • Saint-Siméon • TNO

172, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1  
Téléphone : 418 439.3947 • Télécopieur : 418 439.2502  
[www.mrccharlevoixest.ca](http://www.mrccharlevoixest.ca)